

Mairie de THEHILLAC



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES
02.99.90.23.79
Site : www.thehillac.fr
Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 6 avril 2018**

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Delphine VALAY, Gérard MACE.

Absent : Jean-Noël LEMEE (donne son pouvoir à Gilles Haurogné),
Maud BRIAND absente excusée

Gérard MACE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- 1) Montant contrat association école Saint Pierre Saint Paul
- 2) Subvention CCAS
- 3) Indemnité de gardiennage
- 4) Vote des taux d'imposition
- 5) Affectation du résultat 20 17
- 6) Vote du budget primitif
- 7) Action de valorisation du patrimoine (église et statues)
- 8) Informations
 - a) Mise en place d'un compte épargne temps
 - b) Travaux église (architecte)
 - c) Demande d'utilisation de la salle polyvalente
 - d) Point sur la redevance incitative
 - e) Campagne de piégeage des ragondins
 - f) Programme local de l'habitat (P L H)
 - g) Distribution de bulletins
 - h) Mission locale (service civique)
 - i) Résultat de la cassation : dossier Le Verger

Le maire ouvre la séance à 20h

Approbation du compte rendu de conseil du 02 mars 2018

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Montant du contrat d'association Ecole Saint Pierre Saint Paul

Le montant de la subvention liée au contrat s'association en 2017 était de 42000,00€ de base et une part des recettes de la Garderie était ajoutée : 4 000,00€
Au total elle s'élevait à 46 000,00 €.

Le maire propose de reconduire le même montant pour 2018 soit 46 000,00€.

Le conseil vote cette somme à l'unanimité.

2) Subvention CCAS

La subvention en 2017 était de 1000 €. Le maire propose de reconduire cette même somme pour 2018.

Le conseil accepte à l'unanimité.

3) Indemnité de gardiennage de l'église

En 2017 le montant était de 300 €. Cette somme sert au fleurissement, au nettoyage... de l'église via l'équipe pastorale.

Le maire propose de reconduire la même somme

Le conseil accepte cette proposition par 9 voix pour et 1 abstention

4) Vote du taux d'imposition

Le maire indique les taux qui sont appliqués dans certaines communes environnantes.

A partir du premier janvier, suite à la mise en place du PLU, la taxe d'aménagement en part communale (1%) a été instaurée.

Une taxe d'aménagement doit être payée lors de la réalisation d'une opération nécessitant une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire.

Le maire propose de reconduire les taux actuellement en vigueur pour 2018.

- Taxe d'habitation : 14,11%
- Taxe foncière bâti : 16,06%
- Taxe foncière non bâti : 51,02%

Pour l'année 2018, le conseil municipal à l'unanimité, vote pour la stabilité des taux d'imposition.

5) Affectation du résultat de l'exercice financier 2017

Affectation du résultat de la section fonctionnement du compte administratif 2017 :

- Capacité d'autofinancement de la section fonctionnement : 90 817,69€
- Besoin de financement de la section investissement : 36 865,44€

Proposition d'affectation :

- En section investissement : 36 865,44€
- En section fonctionnement : 53 952,25€

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation du résultat 2017 proposé.

6) Vote du budget primitif
Budget de fonctionnement

dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	150 850,00€
012	Charges du personnel	176 700,00€
014	Atténuation de produits	500,00€
022	Dépenses imprévues	1 493,00€
023	Virement à la section d'investissement	51 000,00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00€
65	Autres charges de gestion courante	113 260,00€
66	Charges financières	12 000,00€
67	Charges exceptionnelles	500,00€
Total		509 803,00€

recettes		
chapitre	désignation	montant
002	Excédents antérieurs reportés	53 952,25€
013	Atténuation de charges	3600,75€
70	Produits des services du domaine	32 550,00€
73	Impôts et taxes	262 150,00€
74	Dotations, subventions et participations	120 550,00€
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00€
77	Produits exceptionnels	0,00€
Total		509 803,00€

Budget d'investissement (La taxe d'aménagement est en investissement)

dépenses		
Chapitre	désignation	montant
001	Déficit investissement reporté	72 747,63€
16	Emprunt et dette assimilée	47 150,37€
204	Immobilisations incorporelles	3 500,00€
21	Immobilisations corporelles	16 460,00€
23	Immobilisations en cours	237 355,00€
Total		377 213,00€

recettes		
Chapitre	Désignation	montant
021	Virement à la section de fonctionnement	51 000,00€
040	Opérations d'ordre	3 500,00€
10	dotations	56 465,44€
13	Subventions d'investissements	205 247,00€
16	Emprunt et dettes assimilées	61 000,56€
Total		377 213,00€

Le conseil vote : A l'unanimité pour le budget de fonctionnement proposé
A l'unanimité pour le budget d'investissement proposé

7) Action de valorisation du patrimoine dans le cadre des travaux de réfection de l'église

Afin de pouvoir prétendre à des aides de la région Bretagne et du département il faut envisager des actions de valorisation du patrimoine. Toutes ces actions doivent être validées par le prêtre qui est reconnu par la loi comme le seul affectataire de l'édifice.

Il peut être envisagé différents types de valorisation : participation à la nuit des églises, inscription aux journées du patrimoine, réalisation de dépliants, intégration à un circuit d'interprétation, organisation de concerts, visite du chantier par la population et les élèves de l'école ou toutes autres formes en accord avec la vocation culturelle du lieu.

Le conseil vote à l'unanimité pour la mise en place d'actions de valorisation du patrimoine.

8) Informations

a) Mise en place d'un compte épargne temps

Une réflexion sur l'instauration d'un compte épargne temps est en cours pour tous les personnels municipaux titulaires.

Le Compte Epargne Temps (CET) permet au salarié de cumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou future, en compensation des périodes de congé ou de repos non prises ou des sommes qu'il y a versées.

Le CET est constitué par des jours de congés ou des sommes versées. Son utilisation peut avoir pour but de percevoir une rémunération pendant des périodes d'inactivité ou pour bénéficier d'une rémunération immédiate ou future.

a) Travaux église

Le 18 avril une rencontre avec Christine Boulay pour les bâtiments de France aura lieu à la mairie. Nous serons dans l'obligation de faire appel à un architecte avant de pouvoir réaliser les travaux prévus sur l'église. Selon son expertise les travaux pourront être effectués en plusieurs tranches.

b) Demande d'utilisation de la salle polyvalente

L'association de tennis d'Allaire a demandé à utiliser la salle polyvalente du 15 septembre à fin novembre le samedi matin et le dimanche matin en raison de travaux engagés dans leur salle des sports. Ce prêt se fera à titre gracieux.

c) Point sur la redevance incitative

Il est nécessaire de rappeler, concernant la gestion des déchets, que début 2020 nous passons avec Redon agglomération à la redevance incitative. Fini la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) acquittée via la taxe foncière bâtie. Demain une facture nous sera adressée par les services environnement de Redon agglomération.

Chaque foyer sera doté courant du 2^{ème} semestre 2018 de deux conteneurs :
un pour les OMR (ordures ménagères)
un pour les emballages recyclables.

Donc fini les sacs jaunes.

d) Campagne de piégeage de ragondins

Sous le contrôle de FDGDON du Morbihan, le programme de limitation des ragondins et rats musqués s'effectue par 6 chasseurs de Théhillac pendant la période du 30 mars au 2 mai 2018.

e) Programme local de l'habitat (PLH)

De nombreuses aides sont disponibles pour l'amélioration de l'habitat. Les particuliers peuvent en bénéficier. Vous pouvez trouver toute la documentation en mairie ainsi qu'à la Maison de l'Habitat 66 rue des Douves à Redon.

f) Distribution des bulletins municipaux

Dans le cadre du plan d'économies engagées par la municipalité, un nouveau système de distribution des comptes-rendus de conseil va être mis en place. Vous retrouverez une feuille annexe pour avoir plus d'information et un coupon réponse.

g) Mission locale

Une réunion d'informations sur le service civique a été organisée par la mission locale de Redon. Ce service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 24 ans. Pour plus de renseignements veuillez vous adresser en mairie.

h) Résultat de la cassation : dossier Le Verger

Rappel : Un premier courrier avait été envoyé par les époux Le Verger à M Denoual, maire, le 06 août 2010 qui revendiquaient la propriété du chemin communal qui remonte en face de la ferme de la Cour et sommaient la commune d'arrêter d'entretenir ce chemin.

Les époux Le Verger ont engagé une action en justice contre la commune début 2011.

Le premier procès a eu lieu au tribunal de grande instance de Vannes le 30 juin 2015 : les époux Le Verger avait été déboutés.

Ils font appel de ce jugement.

L'affaire a été portée à la cour d'appel de Rennes le 26 septembre 2016. Une seconde fois les époux Le Verger ont été déboutés.

Ils ont de nouveau contesté et porté l'affaire en cour de cassation.

Le jugement en cassation a eu lieu le 30 janvier 2018.

Le 8 mars 2018, la cour a rejeté le pourvoi et a condamné M et Mme Le Verger aux dépens ;

« vu l'article 700 du code de procédure civile, rejette la demande de M et Mme Le Verger ; les condamne à payer à la commune de Théhillac la somme de 3 000€ »

i) Sortie du conseil à Paris.

Quelques retours sont arrivés. La limite des réponses est fixée le 16 avril La possibilité est offerte d'ouvrir cette sortie à d'autres personnes ... La décision sera prise au prochain conseil.

j) Stagiaire à la cantine

Mme Marie Hélène Sérot effectue un stage à l'école jusqu'à la fin du mois d'avril. Elle avait besoin d'un complément d'heures. Une convention a donc été signée avec la commune pour une intervention à la cantine.

k) Prix du gaz

Le prix du gaz pour la salle des Mitaus a été renégocié très fortement à la baisse.

l) Une commission de sécurité va passer le 3 mai 2018 dans la salle polyvalente.

m) Le curage du fossé va avoir lieu dans les marais de Vilaine au mois de septembre.

n) Une enquête va avoir lieu sur la commune entre le 2 mai et le 23 juin.

Le texte suivant a été communiqué par l'INSEE

ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

L'INSEE réalise, entre le 2 mai et le 23 juin 2018, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 23h00
La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 11 mai 2018**

Informations diverses

L'OGEC Saint Pierre Saint Paul, vous rappelle que l'association récupère vos papiers (publicités, journaux...) tous les premiers samedis du mois entre 9h00 et 12h00.

N'hésitez pas à nous les apporter au niveau des bâtiments derrière l'école.

Grâce à vous, notre dernier enlèvement a dépassé 24 tonnes.

Merci à tous.

L'école Saint Pierre Saint Paul veut installer au sein de l'école une bibliothèque pour les enfants. Nous sommes à la recherche de tous livres pour les enfants entre 3 et 12 ans.

Vous pouvez déposer vos livres à l'école ou à la mairie.

Vous vous êtes récemment installés à Théhillac ? La paroisse du secteur est heureuse de vous inviter à sa « table ouverte » le samedi 19 mai 2018 à 19h30, salle Saint Michel (à côté de l'ancien cinéma et de l'église de la Roche Bernard. Chacun apporte ce qu'il peut et nous partageons un temps d'accueil d'échange et de convivialité.

Au plaisir de vous rencontrer

Contacts : David Marie-Annie 02.99.90.96.62 ou 06.78.76.97.46

Ou

Thébault Eric 09.84.40.07.44 ou 06.51.25.16.84

Un nouveau PAV (point d'apport volontaire) pour journaux et papiers est mis en place sur le parking face à l'école. Un nouveau dispositif de récupération du reste de votre repas est mis en place dans certains restaurants : emport'ou. Les renseignements et la liste des professionnels participants sont à retrouver sur www.redon-agglomération.bzh

Nous incitons également la population à poser des pièges à frelons (bouteilles plastiques avec appâts : 1/3 de bière, 1/3 de sirop de fraises ou cassis, 1/3 de vin blanc ou eau) à savoir qu'avril et mai sont propices à ce piégeage , que les reines détruites ne proliféreront pas en construisant des nids énormes qui devront être détruits ; à noter qu'une combinaison de protection et des bombes de destruction sont disponibles à la mairie en téléphonant à l'avance.

Entente Théhillacoise

Suite à la conception de nouveaux plateaux de tables, l'association Entente Théhillacoise met en vente les anciens plateaux bois peints (OSB) de format 1,25x0.80. Le prix est fixé à 1€ le plateau (10 unités par foyer maximum dans un premier temps)

Pour les personnes intéressées, merci de déposer votre demande dans la boîte aux lettres de Gilles Haurogné au 28 rue de la Barre. Fin d'inscription le 15 mai 2018.